

# ST BENOIT LA FORET

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 07 Avril 2016

L'an deux mille seize, le sept avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le trente mars deux mille seize, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

**Étaient présents (11) :** M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Sylvie JAILLOUX, M. Marc LETANNEAUX, Mme Chantal PACHET, M. André MAULAVÉ, Mme Sabrina MEYER, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

**Étaient absents représentés (3) :**

M. Thierry BENOIST pouvoir à M. Jean-Michel CASSAGNE  
M. Bruno BRETAUD pouvoir à M. Jean-Charles CARRÉ  
Mme Chantal PERIN-BESNARD pouvoir à M. Didier GUILBAULT

**Était absente (1) :** Mme Delphine LESOURD

---

**Mme Sabrina MEYER a été élue Secrétaire de Séance.**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-neuf heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 04 Février 2016.  
En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**1. Compte de gestion 2015 – 037 210 012/2016 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**2. Compte Administratif 2015 – 037 210 013/2016 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que M. Jean-Charles CARRÉ a été désigné pour présider la séance,

Considérant que M. Didier GUILBAULT s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Charles CARRÉ pour le vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif 2015 présente les résultats suivants :

Considérant que le compte de gestion présente les mêmes résultats,

Solde d'exécution section de fonctionnement	+ 237 142.60
Solde d'exécution section d'investissement	- 53 185.14
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>+ 183 957.46</b>

Le Conseil Municipal,

Sous la Présidence de M. Jean-Charles CARRÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2015.

### **3. Affectation des Résultats 2015 – 037 210 014/2016 :**

#### **Pour Mémoire**

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	142131.17
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	94988.17
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>95011.43</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>237142.60</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>237142.60</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	53185.14
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	183957.46

### **4. Taux d'imposition des taxes locales 2016 – 037 210 015/2016 :**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le taux des trois taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2016, comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,62 %
- Taxe foncière (bâti) : 8,63 %
- Taxe foncière (non bâti) : 52,12 %

Tels qu'ils figurent sur l'état n° 1259.

Les taux adoptés augmenteront de 1 % au titre de l'année le produit attendu par la commune.

### **5. Budget Primitif 2016 – 037 210 016/2016 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter le Budget Primitif 2016 de la commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2016 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section Fonctionnement	715 135.46	715 135.46
Section Investissement	199 500.40	199 500.40
<b>TOTAL</b>	<b>914 635.86</b>	<b>914 635.86</b>

## 6. Questions diverses :

- **PLU** : Suite à la résiliation du marché, la commune a soldé les prestations réalisées (indemnités de résiliation 884.24 €) au cabinet d'études URBAGO.
- **Lecture des courriers** : - Demande d'un arrêt bus à la Bellasserie par des familles : lecture des différents courriers et de la réponse négative du Conseil Départemental,
- La Poste : Réponse suite au courrier d'insatisfaction au sujet de la distribution du courrier,
- **Don M. et Mme GASNE** : Un bail emphytéotique à construction va prochainement être conclu avec M. et Mme GASNE, à titre gracieux. Celui-ci permettra l'installation d'une réserve incendie afin d'autoriser la construction de maisons individuelles au Châtelier, le débit de l'hydrant sur ce secteur étant insuffisant au vu de la réglementation pour assurer la défense incendie. M. et Mme GASNE font un don à la commune de 3 000 € dans le cadre de cet aménagement.
- **Stèle US** : Le conseil municipal décide l'acquisition d'une plaque commémorative ou d'une stèle, qui pourrait être placée, avec l'accord de l'ONF, à l'entrée de l'ancien camp américain. Des demandes de subvention vont être envoyées aux institutions concernées.

Arrivée à 20 H 30 de M. BAUMEL Laurent Député, échanges sur le dossier « PONTOURNY », réseaux téléphonie et débit internet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 21 H 00.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 11 Avril 2016

Le Secrétaire de séance,  
**Sabrina MEYER**

Le Maire,  
**Didier GUILBAULT**